



Le bulletin municipal

N° 1 - Avril 2014

Au sommaire

L'édito du maire « Un nouveau mandat, un nouveau défi »	1
« L'équipe municipale « Ensemble pour Quaix »	2
« Les commissions »	2
« Les délégations »	3
Nouvelles rubriques « Parlons-en »	4
Mairie pratique	4

Ce n° 1 du **BULLETIN** municipal vous est proposé en version courte pour ce premier contact.

Vous le retrouverez ensuite en une pagination plus habituelle de 8 à 12 pages avec une présentation différente et des rubriques variées.

« Un nouveau mandat, un nouveau défi »

Vous nous avez largement élus lors du scrutin municipal du 23 mars dernier. En mon nom, et au nom de tous les élus, je vous adresse nos remerciements les plus sincères pour cette confiance accordée. Cette élection a été pour nous tous, votants et candidats, dans un contexte économique difficile, l'occasion de nous interroger peut-être un peu plus qu'à l'accoutumée sur ce que nous voulions pour notre commune.

Avec ce nouveau mandat de 6 années, nous engageons un nouveau défi, celui de demeurer raisonnablement novateur avec des moyens financiers très resserrés. En effet, nos partenaires habituels comme l'Etat, le Conseil général de l'Isère et d'autres organismes financeurs, ne sont plus en mesure de nous accompagner financièrement comme par le passé, eux aussi impactés par ce contexte économique.

Au regard de ces éléments, nous avons donc bâti un programme, présenté dans notre profession de foi, qui se veut avant tout raisonnable et réaliste. Par ailleurs, pour ne pas rajouter à la charge des foyers, j'ai souhaité en accord avec l'équipe municipale de ne pas augmenter la pression fiscale pour 2014.

Chacune, chacun, élus et administrés, nous savons que cette période n'est pas une fatalité et qu'elle ne durera sans doute pas. Mais assurément elle devrait nous faire changer de comportements.

Finalement, préférant voir le verre à moitié plein plutôt qu'à moitié vide, ce contexte austère sera peut-être aussi l'occasion pour nous d'envisager une nouvelle façon de penser, d'agir et de vivre en communauté.

Dans la perspective de notre travail qui commence dès maintenant, j'ai souhaité un premier bulletin municipal pour vous présenter nos 18 commissions et leur fonctionnement. Je vous précise que vous pourrez prendre une part active dans 7 d'entre elles. Quant à nos délégations auprès des organismes partenaires, nos élus membres seront nos avocats pour défendre les intérêts de la commune.

Enfin, notre nouveau mode de communication vous est présenté synthétiquement, enrichi de 3 rubriques auxquelles vous pourrez apporter votre contribution.

Pierre Faure
Maire de Quaix en Chartreuse

Maire : Pierre FAURE

1^{er} adjoint : Jean-Luc POULET, chargé des affaires scolaires

2^{ème} adjoint : Marie-Christine VIANCE-DUMOLARD, chargée de la communication et de la vie publique

3^{ème} adjoint : Yves THEVENIN, chargé des services techniques

Conseillers municipaux * :

- Annie ADAM
- Jean-Pierre DARPIN
- Hélène DOLIS
- Julien DOREL
- Sébastien FALCO
- Georges GALLE
- Philippe GIROUD-BIT
- Michel JACQUINOT
- Alix LIGOZAT
- Richard REMBERT
- Eric ROSSETTI

* par ordre alphabétique

L'EQUIPE MUNICIPALE « Ensemble pour Quaix »



LES COMMISSIONS

C'est dans les commissions que sont étudiés les objectifs à atteindre dans chaque domaine de la vie d'une commune. Elles sont un lieu d'échanges de points de vue et de débats d'idées. Les choix et solutions qui en émanent sont alors soumis au conseil municipal qui les étudie et se positionne. Certaines de ces commissions sont ouvertes aux habitants, d'autres restent de la responsabilité municipale. Un élu de l'équipe municipale est président d'une ou plusieurs commissions et participe également à d'autres commissions, comme membre.

➤ Les Commissions ouvertes aux habitants.

7 commissions vous sont ouvertes : « L'agriculture, forêts et espaces naturels » (Y. Thévenin)*, « CCAS / Affaires sociales » (JP Darphin), « Cimetière » (P. Giroud-Bit), « Logements » (JL Poulet), « Patrimoine / Culture / Bibliothèque » (A. Ligozat), « Vie associative / Animation » (M. Jaquinod), « Développement économique / Projet multiservice » (P. Faure).

Si un de ces sujets vous intéresse vous pouvez participer et faire valoir votre point de vue lors des réunions organisées par thématique. Il vous suffit de faire part de votre candidature auprès du secrétariat de mairie.

➤ Les commissions relevant du travail municipal.

11 autres commissions restent du domaine exclusif des élus municipaux. Ce sont les commissions : « Appels d'offre » (P. Faure), « Bâtiments communaux / Energie » (Y. Thévenin), « Budget / Impôts / Contrôle de gestion » (P. Faure), « Crèche » (S. Falco), « Eau / Assainissement » (R. Rembert), « Elections » (P. Faure), « Enfance / Jeunesse / Ecole » (JL Poulet), « Personnel » (P. Faure), « Services techniques » (Y. Thévenin), « Urbanisme » (E. Rossetti) et « Voirie / sentiers » (A. Adam).

La communication est traitée en comité de rédaction (MC. Viance-Dumolard).

* Les noms des présidents de commissions sont indiqués entre parenthèses.

LES DELEGATIONS

Au delà de leurs « frontières » toutes les communes s'inscrivent dans des territoires, des limites administratives plus vastes, adhèrent à des syndicats intercommunaux, s'intègrent dans des communautés de communes. Et, pour défendre les intérêts de la commune, faire entendre la voix des administrés, nos élus siègent dans ces différentes instances.

La METRO : Cette importante entité administrative à laquelle nous participons (et qui regroupe les 49 communes du bassin grenoblois) a des compétences multiples et variées. Elles s'appliquent dans des domaines comme : la prospective et la stratégie territoriale, la solidarité, l'environnement, l'habitat et le foncier, le développement économique, les déplacements, les déchets, l'assainissement.

Siègent: titulaire : Jean-Luc Poulet, suppléante Marie-Christine Viance-Dumolard

Le SIVOM du Néron (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) : Cette communauté de communes regroupe les communes de Saint Egrève, du Fontanil, de Saint Martin-le-Vinoux, de Mont-Saint-Martin, de Proveysieux et de Quaix-en-Chartreuse. Ses compétences s'inscrivent dans les domaines du sport, de l'emploi et de la formation.

Siègent : titulaires : Pierre Faure, Richard Rembert, suppléants : Yves Thévenin, Michel Jaquinod

Le PNRC (Parc Naturel Régional de Chartreuse) : Il couvre un vaste territoire à cheval entre l'Isère et la Savoie et regroupe 60 communes toutes engagées dans la préservation et la valorisation de leurs patrimoines naturels et culturels.

Siègent : titulaire Hélène Dolis, suppléant Julien Dorel

Le SIERG (Syndicat intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise) : Comme son nom l'indique le SIERG gère l'alimentation et la qualité de l'eau qui nous est distribuée. Il faut savoir que dès le 1^{er} janvier 2015 la compétence « distribution de l'eau potable » sera assurée par la METRO.

Siègent : titulaire : Pierre Faure, suppléant : Eric Rossetti

Le SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère). Parmi les missions du SEDI figurent le contrôle des concessions d'électricité et de gaz, les études et les travaux, l'efficacité énergétique en tant que conseil et partenaire, l'éclairage public, l'urbanisme en mettant en corrélation les projets d'urbanisation et la capacité des communes à financer les réseaux électriques, etc.

Siègent : titulaire : Jean-Luc Poulet, suppléant : Philippe Giroud-Bit

Le CCAS (Centre communal d'action sociale), le conseil d'administration du CCAS met en œuvre la politique d'action sociale en faveur des habitants de notre commune (aides sociales diverses, actions en faveur des plus de 65 ans).

Siègent : Membres élus : Pierre Faure, Jean-Pierre Darphin, Georges Galle, Sébastien Falco

CECI VOUS CONCERNE

Au conseil d'administration siègent 4 membres élus et 4 membres non élus. Si vous souhaitez participer au fonctionnement du CCAS vous pouvez déposer votre candidature au secrétariat de la mairie.

- **Un dossier complet sera prochainement consacré à ces organismes partenaires dans les pages de notre BULLETIN municipal.**

Construisons ensemble notre **BULLETIN municipal** et « Parlons-en »

Comme vous avez pu le constater, ce rendez-vous périodique entre la municipalité et vous va s'appeler tout simplement le **BULLETIN municipal**. En plus des rubriques habituelles (Dossier, enfance les 0 / 12 ans, les chantiers en cours, des délibérations du Conseil municipal, les informations pratiques, etc.) du **BULLETIN municipal**, nous vous proposons de découvrir au fil des prochains numéros des thématiques nouvelles dans lesquelles, si vous le souhaitez, vous pourrez apporter votre contribution :

- « **Parlons d'environnement** », qui nous permettra de mettre en lumière les bonnes et moins bonnes surprises que nous avons pu observer en la matière. Si nous avons été témoins d'une démarche particulièrement intéressante ou d'une atteinte à l'environnement, nous en ferons l'écho.
- « **Faisons connaissance** ». La vie associative, les fêtes de village, etc. nous permettent de créer un véritable lien social entre queylards. Mais connaissons-nous vraiment ceux que nous côtoyons ? Nous irons donc à la rencontre de ceux impliqués déjà connus ou plus discrets qui font la vie, voire les vies, de notre village.
- « **Nous avons aimé** ». Nous parlerons d'une initiative intéressante, un livre, une exposition, une émission, un événement artistique, sportif..., bref ce qui a fait que notre regard s'est posé, notre attention s'est arrêtée un peu plus que d'habitude.

Pour recueillir vos avis et témoignages une adresse : communication@quaix-en-chartreuse.fr

Notre **BULLETIN municipal** ne restera pas seul longtemps puisqu'un **nouveau site internet de la mairie verra le jour courant septembre**. Ces « supports » d'information se veulent complémentaires et interactifs et avant tout à votre service.

MAIRIE PRATIQUE

Pour nous joindre :

Téléphone : 04 76 56 82 66 – Fax : 04 76 56 82 20

e-mail : mairie@quaix-en-chartreuse.fr

Adresse postale :

Place Victor Jaillet
38950 – Quaix-en-Chartreuse

Et rendez-vous sur :

<http://www.quaix-en-chartreuse.fr>

Permanences du secrétariat :

- ✓ Le lundi de 13 h 30 à 17 h 00
- ✓ Le mercredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
- ✓ Le vendredi de 14 h 00 à 18 h 30

Permanence des élus :

Le maire, P. Faure, les adjoints J.-L. Poulet chargé des affaires scolaires, Y. Thévenin, chargé des services techniques et M.-C. Viance-Dumolard, chargée de la communication et de la vie publique vous reçoivent sur rendez-vous.

Service scolaire et périscolaire :

Elsa Charrier, responsable du service scolaire et périscolaire se tient à votre disposition par téléphone au 04 38 02 90 77 et par e-mail : periscolaire@quaix-en-chartreuse.fr

Et pour toutes vos démarches administratives vous pouvez consulter le site :

<http://www.service-public.fr/>